

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 29 mars 2018

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

23 présents : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, CHAPELLE Patrice, LADJAL Mériem, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, TORRES Christian, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, TALBI Mehdi, NGUYEN Jean-Louis, MICHEL Christiane, PINET Gérald, PEPE Virginie.

6 Absents avec procuration : CERBONI Rosalba, GALLINA Martine, SAADAoui Amar, DINI Manon, LOUDIYI Fatima, BERNEX Claude.

1 absent excusé : REBBADJ Saler.

3 absents :. TETIENNE-CASANO Corinne, DIDERO Stéphane, GIANNANTONI Jean-Christophe.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance** **Madame Mériem LADJAL**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

-*-*-*-*-*-*-*

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 février 2018

Mme le Maire.- Avez-vous des remarques à formuler sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, le Groupe de Madame Pèpe.

Qui s'abstient ? Monsieur Pinet.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 février 2018 est approuvé par la majorité + le Groupe de Madame Pèpe - Abstention de Monsieur Pinet

Mme le Maire.- Nous avons une question diverse qui nous sera proposée par Michel SANTIAGO.

1/ TRANSFERT COMPETENCE SANTE AU SIVU

Rapporteur : Monsieur Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

Pour rappel, cette compétence Santé était une compétence qualifiée d'orpheline par la Métropole et ne pouvait pas être prise en compte par la Métropole puisque nous sommes le seul conseil du territoire à apporter cette compétence Santé. Donc en accord avec la Métropole nous la transférons au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays de Martigues.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°1 est adopté à l'unanimité

2/ APPROBATION ET AUTORISATION SIGNATURE : AVENANT N°1 AU PROTOCOLE NPNRU

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?

Mme PEPE.- Ce soir nous voterons contre ce point pour des raisons de soutien car il a été fait une pétition au niveau des Aigues Douces pour le bâtiment J10 Beaucoup d'habitants des Aigues Douces sont très inquiets de la rénovation de leur quartier et ils n'ont toujours pas eu de réponse. Ils ont envoyé la pétition à la mairie, à la Région et à l'OPAC à Marseille et ils sont restés sans réponse. Donc ce soir nous voterons contre par soutien.

Mme le Maire.- C'est votre droit de voter contre la possibilité pour la ville de Port de Bouc de continuer à essayer d'améliorer l'intérêt général d'un quartier qui est situé idéalement, et dont la population souffre en général de la

nécessité que l'on aurait de pouvoir intervenir de façon massive sur le quartier.

Comme à mon habitude je respecte votre vote qui est de circonstance, je l'ai bien compris.

Lorsque le quotidien est un peu changé il est possible qu'il puisse y avoir quelques réticences, ou quelques craintes, ou quelques inquiétudes, c'est tout à fait humain, il n'y a pas de souci. De là à ne pas travailler le vote qui a une portée bien plus générale que l'inquiétude particulière, il est de notre devoir en tant qu'élus d'expliquer les choses, parce que souvent lorsque c'est compliqué l'inquiétude l'emporte. Or, on ne base pas l'avenir d'une commune ou d'un quartier simplement sur l'inquiétude, et c'est notre ville dans son ensemble qui a besoin d'être repensée avec notamment la circulation de bus à haut niveau de service, la capacité que l'on aurait de rattacher le quartier des Aigues Douces à un cheminement le long du littoral, etc. et de faire en sorte, comme vous le savez, d'imaginer un centre-ville littoral incluant le quartier des Aigues Douces.

Nous prendrons soin de continuer d'être auprès des habitants des bâtiments J10, H9, F23, F24, pour bien évidemment les assurer que 13 Habitat a bien missionné un bureau d'étude pour les recevoir individuellement en confidentialité pour que chacun et chacune puissent exprimer leurs inquiétudes, leurs projets de vie. Un suivi individuel sera réalisé pour leur permettre d'être entendus, pour la plupart d'entre eux qui ont besoin de mutation demandée depuis fort longtemps, pour d'autres qui souhaitent rester dans le quartier, etc. Et tant que les habitants n'auront pas trouvé la solution qui leur convient nous travaillerons à ce qu'ils soient entendus.

J'entends votre vote.

M. GIORGETTI.- Nous aussi nous sommes inquiets. Vous avez vu l'actualité au niveau de la politique de la Ville, un maire a jeté l'éponge en Seine-Saint-Denis, le maire écologique GATIGNON, mais d'autres maires ont réagi parce que depuis un moment le gouvernement traîne les pieds sur la Politique de la Ville, il crée des difficultés aux logeurs, on en connaît, et cela perdure. Les maires qui sont inscrits dans ces Politiques de la Ville ont dit qu'on devrait tous être des GATIGNON, parce qu'il y a des difficultés qui font qu'on perd du temps, que les gens perdent patience et nous aussi depuis que ça piétine. On accélère souvent les choses par ordonnance notamment pour les coûts à filer, mais là où il faut travailler au mieux vivre des gens on traîne les pieds comme d'habitude.

Je crois que l'inquiétude n'est pas la même que la vôtre, c'est une inquiétude plus générale sur la Politique de la Ville que je veux exprimer.

Mme le Maire.- Merci, René. Effectivement, j'ai pris aussi connaissance de ce qui vient de se passer. Nous étions à Grigny avec Evelyne et Madame SANCHEZ qui est la responsable de notre Politique de la Ville sur le territoire, et depuis de nombreux maires expriment leur inquiétude, et même plus au-delà leur exaspération d'être piétinés. Ce n'est pas simple de se faire entendre quand il y a différents échelons et qu'au final on a l'impression que ce sont des technocrates qui prennent la décision à la place des élus.

Comme je vous y ai invités tout à l'heure, l'heure est plutôt à la résistance et à l'ambition, il ne faut pas baisser la garde. Je suis tout à fait solidaire de l'acte de notre collègue maire, mais je ne suis pas de ceux qui jettent l'éponge, plus c'est compliqué plus il faut montrer que nous sommes là et que nous ne lâcherons pas des valeurs et des ambitions que nous avons pour nos populations et nos villes.

Mais je comprends complètement cet acte. Donc je vous appelle tous à redoubler, au contraire, de dynamisme, d'énergie, et de vous nourrir de ces valeurs pour continuer ce chemin car la ville de Port de Bouc a vécu des moments difficiles, visiblement il y en a encore des gros qui arrivent devant nous ; on le sait, quand la tempête est là tout le monde a son rôle à jouer dans le navire, donc restons unis.

Merci, René.

Pour en revenir à notre grande ambition du Projet National de Rénovation Urbaine, je vous propose d'approuver et de m'autoriser à signer cet avenant numéro 1 du protocole de Rénovation Urbaine.

Qui est pour ? La majorité, Monsieur Pinet.

Qui est contre ? Le Groupe de Madame Pèpe.

Je vous remercie.

Le rapport n°2 est adopté par la majorité et Monsieur Pinet - Contre le Groupe de Madame Pèpe

3/ BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances où il n'y a eu aucune remarque.

Mme le Maire.- Merci. Je vais vous proposer de voter ce rapport, ensuite si vous le voulez bien, et c'est maintenant une tradition, je vais vous présenter le Compte Administratif du Budget Principal, mais pas que, tous les Comptes Administratifs de tous nos budgets. Comme vous le savez, on les appelle les « comptes du maire », donc je ne suis pas autorisée à les voter. Je vous demande la permission de rapporter tous les comptes, je

sortirai de la salle et Madame la première adjointe, Evelyne, procédera au vote des Comptes Administratifs. Est-ce que vous m'y autorisez comme chaque année ? (*Unanimité*). Je vous en remercie.

Nous allons donc voter le compte du receveur puisqu'il s'agit du receveur municipal.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, Monsieur Pinet.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Madame Pèpe.

Je vous en remercie.

Le rapport n°3 est adopté par la majorité et Monsieur Pinet - Abstention du Groupe de Madame Pèpe

4/ BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Vous avez un tableau qui récapitule toutes les **dépenses** d'investissement, mais je voudrais plus particulièrement vous présenter la dépense de 500 000.00 € : vous le savez, lorsque nous investissons à un niveau assez important nous avons la possibilité non seulement de dépenser le FCTVA, le chapitre 10, mais vous le verrez ensuite en recettes, étant donné que nous investissons nous avons ensuite le droit de récupérer le FCTVA.

Les emprunts et les dettes assimilées représentent le capital de la dette, autrement dit nos emprunts.

Ce qui me semble important de vous commenter c'est le poste 21 qui représente l'ensemble de nos dépenses de travaux qui ont été terminés en 2017 et qui concernent plus particulièrement des travaux de voirie, tous les travaux que

nous avons réalisés pour notre cimetière : l'agrandissement ; tous les travaux que nous avons réalisés au niveau des écoles, et plus généralement le matériel informatique, de bureau, que nous avons commandé et sur lequel par exemple les conseillers municipaux mettent leurs bras actuellement.

Les 2 541 468.45 € concernent la dépense réalisée par la Commune pour honorer le contrat départemental essentiellement dont par exemple la salle de notre Conseil Municipal qui a été subventionnée globalement à quatre-vingt pour cent ; nous avons aussi mis en place des climatisations dans l'hôtel de ville à la demande des employés municipaux pour respecter les conditions d'hygiène et de sécurité dans les locaux de cette belle et noble mairie qui est un bâtiment bien vieillissant, vous me l'accorderez, mais aussi pour accueillir les habitants dans de meilleures conditions.

Nous avons aussi réalisé les travaux du complexe sportif Unia.

Et plus généralement, pour notre Projet National de Rénovation Urbaine la Maison des Projets, cet endroit de la criée dont beaucoup d'habitants de Port de Bouc nous demandaient quelle allait être sa vocation.

Je pense qu'il est aussi important de détailler les opérations :

- l'opération 201601 pour 62 970.00 € : vous le savez, dans nos quartiers de la Politique de la Ville nous sommes allés chercher des financements de l'Europe, c'est ce que l'on appelle le FEDER ; cela nous a permis de travailler sur des études qui nous ont permis d'approfondir nos connaissances et de faire un diagnostic en vue d'agir sur les vocations économiques dans nos quartiers ; si bien que nous travaillons par exemple à un équipement emblématique dans le quartier des Aigues Douces par

exemple, que nous travaillons à installer des chantiers d'insertion et d'économie sociale et solidaire aux Comtes, etc.

- Mais il y a aussi pour 712 125.54 € des études et des travaux NPNRU qui sont hors financement de l'Europe ; nous travaillons avec les bureaux (ARTELIA, NICAYA), ce sont des études que nous avons réalisées notamment pour le PIA pour installer notre thalassothermie, nous arrivons à la phase où nous savons que c'est possible et où nous approfondissons nos études pour regarder le modèle économique et le modèle technique.

Nous travaillons sur le projet Campus, je vous parle d'un équipement emblématique, et sur la rénovation thermique de tous les bâtiments qui ne seront pas démolis par la rénovation urbaine.

Tout ceci concourt donc à la somme de 7 425 789.46 €.

Les recettes :

Les recettes s'élèvent dans le chapitre 10 à 790 624.05 €. Tout à l'heure je vous ai parlé du Fonds de Compensation de la TVA, et c'est essentiellement celui-là. Les deux sommes ne sont pas identiques puisque nous payons la TVA l'année où nous devons la payer et nous recevons le fonds de compensation de l'année d'avant. Mais dans cette somme-là nous avons 68 000.00 € de taxe d'aménagement ; donc cette année ce poste-là est un peu élevé puisque cette taxe d'aménagement est directement liée par exemple à la vente de nos terrains aux résidences de la paix.

1 006 099.62 € d'excédent de fonctionnement qui est capitalisé : c'est l'affectation des résultats de 2016.

Chapitre 13 : subventions d'investissement pour 521 903.44 € : c'est à nouveau le contrat départemental des travaux de proximité pour une somme de 300 000.00 €, mais nous

avons aussi -maintenant ça n'existera plus et je le déplore- l'enveloppe de l'Etat que le député à l'époque nous permettait d'avoir pour 137 000.00 € ce qui nous a permis de travailler notamment la rénovation du bâtiment qui accueille aujourd'hui la maison pour les femmes victimes de violences.

On retrouvera tout à l'heure dans les dépenses de fonctionnement les opérations d'ordre que vous voyez ici en recettes d'investissement ; ces opérations d'ordre de transfert entre sections sont classiques dans un budget lorsque l'on a de l'autofinancement.

Les recettes s'élèvent à 4 163 394.25 €.

Pour l'exercice 2017, la section d'investissement enregistre un besoin de financement de 3 262 395.21 €.

Les restes à réaliser : en dépenses ce sont les factures non parvenues au 31/12/2017 sur des travaux engagés pour un montant de 1 970 775.91 €, et toutes les subventions en recettes de toutes les dépenses que nous avons engendrées pour investir pour un montant de 3 505 238.50 €.

Nous avons donc un solde de restes à réaliser de
+ 1 534 462.59 €.

Voilà pour ce qui concerne l'ensemble de nos écritures en section d'investissement.

La section de fonctionnement

Les dépenses

- Elles concernent essentiellement des charges à caractère général, qui sont assez incompressibles, pour 6 229 568.72 € : comme son nom l'indique, lorsque nous sommes une municipalité il nous faut faire face à du fonctionnement général. Dans toutes ces charges il y a l'électricité, les

assurances, etc. qui ne peuvent qu'augmenter puisque les prix augmentent. Vous pouvez constater que ça n'a pas augmenté cette année par rapport à l'année dernière. Je tiens tout particulièrement à féliciter les services auprès desquels la majorité avait demandé d'effectuer des économies d'échelles en essayant de renégocier les contrats, en essayant de faire en sorte, comme nous l'avait expliqué Michel SANTIAGO, de changer les ampoules en LED, etc. pour essayer de faire en sorte de contenir ces dépenses-là puisque notre budget est malheureusement en baisse.

- Chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés : 14 550 133.69 € : vous pouvez constater qu'il y a une baisse de 1 % ; lorsqu'on nous en demandait beaucoup plus nous avons résisté, nous n'avons pas voulu baisser plus parce que cela représente notre service public municipal. Des départs à la retraite n'ont pas été compensés, notamment des gros postes ; cette fois-ci nous sommes arrivés à nous contenir mais nous ne le ferons jamais au détriment de notre service public. Mais pour cet exercice-là nous avons fait un coup de maître. Bravo aussi aux services.

- Chapitre 65, les autres charges de gestion courante pour 3 802 838.57 € représentent les subventions que nous donnons à nos associations. Nous nous y sommes engagés, vous le verrez tout à l'heure, nous avons maintenu l'enveloppe.

J'attire quand même votre attention sur le fait que cette année l'enveloppe est maintenue mais vous allez voir qu'au Budget Primitif de l'année prochaine toute cette enveloppe du chapitre 65 sera diminuée de 1 million parce que depuis, le SDIS, nos amis les pompiers, a été transféré à la Métropole et nous transférerons cette somme-là à la Métropole qui ensuite la reversera au SDIS.

- Chapitre 66 : les charges financières pour 655 973.47 € : elles sont stables et représentent seulement 4 %.

Le reste est peu représentatif mais si vous avez besoin de renseignements je vous les donne.

Tout à l'heure nous avons parlé en recettes d'investissement d'opérations d'ordre, je vous ai dit que nous allions les retrouver ici dans les dépenses de la section de fonctionnement et c'est exactement le même montant : 1 791 673.29 €.

Les recettes

Cette année est une année exceptionnelle, non pas parce que nous avons un gros budget mais parce que ce budget nous a permis de rattacher des recettes au-delà de 12 mois. Rappelez-vous les difficultés que nous avons eues l'année dernière à être dans les temps par rapport aux dates que nous avons eu du mal à tenir puisqu'auparavant nous faisons nos budgets au mois de décembre et nous avons été dans l'obligation de le voter au mois de mars. Du coup nous avons eu deux à trois mois de plus.

- Chapitre 70, les produits des services : je suis très heureuse de pouvoir, par les chiffres, conforter les arguments que René GIORGETTI donne souvent dans notre assemblée de notre dynamisme à créer des relations avec le monde économique de façon à non seulement l'installer durablement sur notre territoire et participer de la lutte contre le chômage et en faveur de l'emploi, mais cela donne une dynamique à notre Commune. Nous récoltons le fruit de notre délégation de service public du Port, des locations de terrains à vocation économique que nous avons encore plus largement développées ; et je remercie Christian TORRES de tout ce dynamisme de travail autour du développement économique.

Voilà le fruit du travail de la municipalité de Port de Bouc pour l'année 2017.

Evelyne, je t'entends penser, non effectivement nous n'attendons pas simplement les subventions ni de l'Etat, ni d'ailleurs.

- Chapitre 73, impôts et taxes : 20 800 915.10 €. Vous allez me demander si j'ai augmenté les impôts, non, pas du tout ; nous en avons parlé lors du débat d'orientation budgétaire, le taux n'a toujours pas bougé et n'a surtout pas évolué. Ce poste augmente légèrement parce que nous avons multiplié par deux le montant des taxes additionnelles que nous percevons lorsque nous avons vendu des terrains pour construire du logement sur la ville de Port de Bouc, et c'est un poste qui s'élève quand même à 550 000.00 €.

Là aussi le dynamisme de la Commune permet d'augmenter les recettes non pas sur le dos des habitants mais grâce à une dynamique instaurée.

- Chapitre 75 : 1 103 091.28 € qui représentent le produit de nos loyers, des ventes des Berges du Canal par exemple ; ma chère Béatrice, tu as bien travaillé toi aussi.

Vous voyez que les recettes sont très nettement améliorées grâce à ces quelques 2.2 millions d'euros que les élus ont permis d'obtenir sur les recettes de notre budget.

Ce ne sera pas toujours la même chose puisqu'une fois qu'on a vendu des terrains on n'a plus à les vendre, c'est donc de la dynamique locale qui s'oppose et qui résiste à la dynamique nationale, mais heureusement que nous l'avons. J'espère qu'ils vont arrêter de nous étrangler parce que si nous n'avions pas perdu les deux autres millions plus ceux-là, vous rendez compte de tout ce que nous pourrions faire ? Oui, puisque nous l'avons dit à la salle Gagarine notamment, et je

remercie l'assemblée communale de continuer d'avancer pour les récupérer ; pour motiver la population je sais que vous préparez, mon cher Laurent, un budget alternatif, j'y serai bien attentive, et dès que vous aurez finalisé tout cela je vous prie de bien vouloir m'y inviter.

La section de fonctionnement voit ses recettes s'élever à 30 383 429.12 €, donc nous avons une section de fonctionnement qui dégage un excédent de 2 949 867.38 €.

Monsieur Pinet, souhaitez-vous que je parle des ratios à ce stade-là parce que je sais que vous avez régulièrement des questions à me poser là-dessus ?

M. PINET.- C'est un exercice que j'ai pratiqué depuis plusieurs années, mais là je pense que si vous le faites ce sera aussi bien.

Mme le Maire.- Je m'y suis préparée parce que souvent vous avez envie que nous discussions là-dessus.

Si nous regardons le CA 2016 par rapport au BP 2017 et au CA 2017, vous me disiez la dernière fois que les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population avaient très nettement augmenté, passant de 1 435,00 € à 1 500,43 €, corrigées au CA à 1 500,29 €, mais ces dépenses réelles de fonctionnement sont corrigées par les recettes réelles de fonctionnement qui elles-mêmes, malheureusement, si au BP 2017 ont baissé de 1 572,00 €, ont été corrigées avec tout ce que je viens de vous expliquer à 1 693,00 €. Donc les recettes réelles de fonctionnement se maintenant globalement grâce à l'action municipale, les dépenses réelles évoluent.

Par contre la dette ne cesse de baisser, l'encours de la dette par rapport à la population passe de 1 120,00 € à 1 012,00 € ; vous savez que ça fait partie du pacte des grandes

communes, l'Etat demande que les grandes communes ne cessent de diminuer leur dette et elles ont du mal, c'est le cas pour nous.

L'encours par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est très nettement diminué, c'est-à-dire qu'il passe de 66,82 € -je vous ai parlé de BP, je passe de CA à CA- à 59,76 €. Voilà une gestion saine d'une ville pauvre qui ne s'endette pas, qui maintient un taux très bas d'emprunt, et qui fait très attention à ne pas dépenser plus que ce qu'elle ne peut, mais qui peut quand même s'équiper puisque les dépenses d'équipement brutes par rapport aux recettes réelles de fonctionnement augmentent.

Le CA 2016 était à 17.23, nous passons à 24.05.

C'est peut-être un peu complexe pour certains mais ce sont des ratios qui méritent d'être commentés dans le sens où ce que je vous disais tout à l'heure est maintenant complètement illustré par ces ratios.

Si vous souhaitez ouvrir le débat vous le pourrez.

5/ BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Rapporteur : Madame le Maire

Je vais maintenant vous proposer d'affecter les résultats 2017 dont je viens de vous parler.

Comme vous le voyez, toutes les sommes dont je vous ai parlé tout à l'heure sont reprises dans le tableau.

Ce qui est important de regarder c'est que le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la fin de l'année dernière, c'est-à-dire au 31 décembre 2017, s'élève à 5 919 382.42 €, et que le résultat cumulé de la section d'investissement enregistre un besoin de 3 150 427.20 €.

Le besoin d'affectation en réserve s'élève à 1 615 964.61 €, en prenant en compte le résultat des restes à réaliser d'investissement.

Je vous propose d'affecter 1 615 964.61 € en section d'investissement, de reporter le solde de 4 303 417.81 € en report à nouveau en section de fonctionnement, et de reporter au chapitre 001 en section d'investissement le résultat 2017 de 3 150 427.20 €. Si vous avez bien suivi nous avons parlé de ces sommes-là tout à l'heure.

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

7/ BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX - COMPTE ADMINISTRATIF

2017

Rapporteur : Madame le Maire

La section d'investissement : les dépenses :

Chapitre 16 : emprunts : 178 775.32 € : ce sont essentiellement les emprunts réalisés pour les Aiguades.

En **recettes** nous avons essentiellement des opérations d'ordre de transfert entre sections et des réserves.

Ce qui nous permet d'avoir en section d'investissement en termes de dépenses une somme totale de 181 393.88 €, et en recettes 173 726.99 €.

Nous avons donc un besoin de financement de 7 666.89 €.

La section de fonctionnement : les dépenses :

Le chapitre 011, les charges à caractère général, pour un montant de 228 133.25 €,

Le chapitre 65, les autres charges de gestion courante pour un montant de 313 687.08 €,

Le chapitre 042, les dotations aux amortissements pour 80 913.36 €,

Nous permettent de montrer des dépenses qui s'élèvent à 642 436.96 €.

Les recettes relèvent essentiellement des ventes et des produits fabriqués et prestations, c'est-à-dire la location, pour un montant total de 849 175.09 €.

Vous voyez donc que ce budget enregistre un excédent de 206 738.13 €.

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

Je vous propose donc d'affecter les résultats pour l'année 2017.

8/ BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

6/ BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX - COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ce rapport ? La majorité, Monsieur Pinet.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Madame Pèpe.

Je vous remercie.

Le rapport n°6 est adopté par la majorité et Monsieur Pinet - Abstention du Groupe de Madame Pèpe

9/ BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS - COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

Mme le Maire.- Qui est pour accepter le compte de Monsieur le receveur municipal ? La majorité, Monsieur Pinet.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Madame Pèpe.

Je vous remercie.

Le rapport n°9 est adopté par la majorité et Monsieur Pinet - Abstention du Groupe de Madame Pèpe

10/ BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Madame le Maire

La section d'investissement se décompose essentiellement en recettes car elle n'enregistre aucune dépense.

Les recettes s'élèvent à 14 768.08 €, et concernent uniquement les amortissements des immobilisations. Donc la section d'investissement enregistre un excédent de 14 768.08 €.

La section de fonctionnement se décompose de tous les chapitres de charges à caractère général, de charges de personnel, de charges de gestion courante, et des opérations

d'ordre de transfert entre sections, les fameux 14 768.08 € que l'on retrouve aussi dans le budget de fonctionnement.

Les dépenses s'élèvent à 123 458.55 €.

Les recettes se décomposent en ventes de produits fabriqués et prestations, ce sont essentiellement les emplacements dans les campings, et d'autres produits de gestion pour une somme modique. Elles s'élèvent à 91 680.51 €.

Ce qui veut dire que la section de fonctionnement enregistre un déficit de 31 778.04 €.

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

Il nous faut maintenant affecter les résultats.

11/ BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

Y a-t-il des questions ?

Mme PEPE.- 14 768.00 € en recettes, ce sont des investissements qui n'ont pas été investis, c'était prévu mais ça n'a pas été réalisé ? C'est cela ?

Mme le Maire.- Oui, c'est-à-dire que comme on se l'était dit dernièrement il nous faut accumuler une certaine somme pour pouvoir faire des investissements dignes de ce nom.

Mme PEPE.- J'ai vu que par rapport à l'année dernière on avait baissé de 10 000.00 € à peu près les charges de personnel, on était à 90 000.00 l'année dernière et nous sommes à 80 000.00 € cette année.

Mme le Maire.- Oui.

Mme PEPE.- Comment expliquez-vous le déficit ? Moins de fréquentation ?

Mme le Maire.- Non, pas forcément une baisse de fréquentation. Vous savez que les campings n'ont pas des tarifs qui permettent d'équilibrer, donc nous avons des tarifs très abordables. Monsieur le DGS, que diriez-vous si je vous donne la parole ?

M. SIMITSIDIS.- Nous avons eu une stabilisation des recettes, et comme nous l'avons dit tout à l'heure nous avons eu des charges de l'exercice précédent qui étaient reportées, donc nous avons eu des dépenses non rattachées l'année d'avant, ce qui a gonflé artificiellement le chapitre. L'exercice en cours sera sur douze mois donc on reviendra sur des résultats cohérents. Mais il y avait un excédent de 129 000.00 € qui résultait des années antérieures et il y avait un excédent important l'année dernière qui est atténué par l'exercice courant.

Mme le Maire.- On le voit dans le tableau.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

12/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT JEAN (RESIDENCE DE LA PAIX ») - COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, Monsieur Pinet.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Madame Pèpe.

Je vous remercie.

**Le rapport n°12 est adopté par la majorité et Monsieur
Pinet - Abstention du Groupe de Madame Pèpe**

**13/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT JEAN
(RESIDENCE DE LA PAIX ») - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

C'est le point réalisé au 31 décembre 2017 où nous avons rendu les deux macros lots qui sont les grands terrains sur lesquels vont se construire les petits bâtiments de deux étages destinés à la vente, et vous savez qu'il y en a un troisième qui va être divisé, il ne sera pas destiné à accueillir les petits bâtiments de deux étages, nous allons faire quelques lots supplémentaires.

Au 31 décembre 2017 nous avons vendu soixante lots sur les soixante-quatorze, ce qui représente quatre-vingt pour cent, et nous avons passé dix compromis qui continuent de se réaliser.

Au 31 décembre 2017 -je ne parle pas de mars 2018- il nous reste quatre terrains à vendre.

Je vous avoue que je n'ai pas fait le bilan à ce jour, mais comme vous m'aviez posé la question la dernière fois et que cela correspond au budget que je vous présente, je vous explique comment il se décompose.

Ces écrans sont pratiques, je remercie les services, cela nous permet de mieux détailler les choses, de rentrer dans les détails et de mieux illustrer les propos quand nous les présentons.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PEPE.- Les petits immeubles on les verra apparaître quand à peu près ?

Mme le Maire.- Les permis de construire sont en cours d'instruction ; dès qu'ils me les présentent je les signe, ensuite on peut compter à peu près dix-huit mois de travaux.

Mme PEPE.- Il y a combien d'appartements ?

Mme le Maire.- C'est de l'ordre de seize par macro lot je crois, donc une trentaine de logements à la vente.

14/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT JEAN (RESIDENCE DE LA PAIX ») - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Avec la baisse des 100 000.00 € de dotation de l'Etat cela va bien nous aider. Excusez-moi, c'est une remarque que je ne peux m'empêcher de faire.

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Je vous remercie.

15/ BUDGET DU SERVICE FUNERAIRE - COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, Monsieur Pinet.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Madame Pèpe.

Je vous remercie.

Le rapport n°15 est adopté par la majorité + Monsieur Pinet - Abstention du Groupe de Madame Pèpe

16/ BUDGET DU SERVICE FUNERAIRE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Vous le voyez, ce sont vraiment des services publics.

La section de fonctionnement enregistre pour l'exercice 2017 un déficit de 11.00 €.

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

17/ BUDGET DU SERVICE FUNERAIRE - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

On enregistre ce petit déficit mais au final nous avons quand même un résultat cumulé de 1 975.53 €, conservons-le.

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Je vais passer le micro à la première adjointe qui va se charger de faire voter les Comptes Administratifs, et je dois sortir. Vous pouvez débattre si vous le souhaitez, mais normalement les questions ont été posées. J'affecterai les résultats tout à l'heure.

(Madame le Maire quitte la salle du Conseil Municipal)

Mme SANTORU-JOLY.- **Rapport n°4 : Budget Principal - Compte Administratif 2017**

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Madame Pèpe et Monsieur Pinet.

Le rapport n°4 est adopté par la majorité - Abstention du Groupe de Madame Pèpe et de Monsieur Pinet

Rapport n°7 : Budget Annexe des baux commerciaux - Compte Administratif 2017

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Madame Pèpe et Monsieur Pinet.

Le rapport n°7 est adopté par la majorité - Abstention du Groupe de Madame Pèpe et de Monsieur Pinet

Rapport n°10 : Budget Annexe des campings - Compte Administratif 2017

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur Pinet.

Qui vote contre ? Le Groupe de Madame Pèpe.

Le rapport n°10 est adopté par la majorité - Abstention de Monsieur Pinet - Contre le Groupe de Madame Pèpe

Rapport n°13 : Budget Annexe du lotissement « les hauts de Saint Jean (Résidence de la Paix) - Compte Administratif 2017

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Madame Pèpe et Monsieur Pinet.

**Le rapport n°13 est adopté par la majorité - Abstention
du Groupe de Madame Pèpe et de Monsieur Pinet**

**Rapport n°16 : Budget du service funéraire - Compte
Administratif 2017**

Qui est pour ? L'unanimité.

Le rapport n°16 est adopté à l'unanimité

*(Madame le Maire reprend sa place au sein du Conseil
Municipal)*

Mme le Maire.- Je vous propose d'affecter les
résultats.

**Rapport n°5 : Budget Principal - Affectation des
résultats 2017**

Qui est pour affecter les résultats ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur Pinet et le Groupe de Madame
Pèpe.

Je vous remercie.

**Le rapport n°5 est adopté par la majorité - Abstention
de Monsieur Pinet et de Madame Pèpe**

**Rapport n°8 : Budget annexe des baux commerciaux -
Affectation des résultats 2017**

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur Pinet et le Groupe de Madame
Pèpe.

Je vous remercie.

**Le rapport n°8 est adopté par la majorité - Abstention
de Monsieur Pinet et de Madame Pèpe**

**Rapport n°11 : Budget annexe des campings - Affectation
des résultats 2017**

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur Pinet.

Qui est contre ? Le Groupe de Madame Pèpe.

Je vous remercie.

**Le rapport n°11 est adopté par la majorité - Abstention
de Monsieur Pinet - Contre le Groupe de Madame Pèpe**

**Rapport n°14 : Budget annexe du lotissement « les hauts
de Saint Jean (résidence de la Paix) - Affectation des résultats
2017**

Qui est pour affecter les résultats ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur Pinet et le Groupe de Madame
Pèpe.

Je vous remercie.

**Le rapport n°14 est adopté par la majorité - Abstention
de Monsieur Pinet et de Madame Pèpe**

**Rapport n°17 : Budget du service funéraire -
Affectation des résultats 2017**

Qui est pour affecter les résultats ? La majorité et le
Groupe de Madame Pèpe.

Qui s'abstient ? Monsieur Pinet.

Je vous remercie.

Le rapport n°17 est adopté par la majorité et le Groupe de Madame Pèpe - Abstention de Monsieur Pinet

Les comptes du maire sont votés, Monsieur le DGS, et l'affectation du résultat doit être réalisée.

18 / BUDGET VILLE - BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Madame le Maire

La proposition qui est faite est d'équilibrer le budget pour un montant de 48 172 376.28 € bien évidemment en dépenses et en recettes, car vous le savez il est complètement illégal de ne pas présenter un budget équilibré.

La section d'investissement : (*Lecture du rapport*)

La section de fonctionnement : (*Lecture du rapport*)

Nous avons la somme qui représente la reprise des résultats des exercices antérieurs dont nous avons parlé et que nous avons votée. Monsieur le Directeur des Services, vous avez donc considéré que nous allons les reprendre. C'est bien, vous avez anticipé comme à votre habitude.

Y a-t-il des questions, des remarques, ou des demandes d'intervention sur ce budget charpenté en étant à la fois prévoyant, raisonnable, mais ambitieux puisqu'alors qu'on nous incite pour ne pas conserver du service public, ne pas remplacer les départs à la retraite, il faut même plutôt inciter les agents du service public à partir ... et qu'il nous faut diminuer notre dette et faire en sorte de diminuer les dépenses publiques. Je vous propose de maintenir tout cela autant que

faire se peut, et comme on se l'est dit lors du débat d'orientation budgétaire, en mettant des priorités un peu différentes maintenant.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PEPE.- Nous avons eu le DOB, nous n'allons pas revenir sur ce que l'on a dit, c'est le reflet du Budget Primitif, nous n'allons pas revenir sur ce que l'on a déjà débattu.

Mme SANTORU-JOLY.- Je suis toujours étonnée quand on ne prend pas la parole dans un moment aussi important. C'est vrai qu'il y a eu les orientations budgétaires où nous avons dit un certain nombre de choses, et le budget ça concrétise par les moyens financiers, donc il y a encore des choses à dire même si ce sont les mêmes, mais pour appuyer sur ce que vous pensez et sur ce que l'on pense. Je ne vais pas me priver de dire ce que nous pensons parce qu'il faut redire et redire certaines choses, Madame le Maire a commencé à le faire dans son discours lors de l'inauguration de la salle, je vais le faire un peu plus rapidement ce soir.

Madame le Maire, le budget que vous venez de nous présenter correspond tout à fait aux orientations que nous avons adoptées lors du Conseil Municipal extraordinaire du 1^{er} février dernier, et nous en sommes satisfaits, mais compte tenu du contexte, bien évidemment. Et ce pour plusieurs raisons.

Déjà parce que ce budget, au contraire de ce qui se fait dans d'autres endroits, ne prend pas les habitants en otage.

Ensuite parce que ces orientations qui se traduisent aujourd'hui par des moyens financiers ont été construites après maintes discussions bien sûr entre les élus de la majorité, et en lien avec celles que nous avons eues dans les nombreux

espaces de démocratie qui existent sur la commune. Je les rappelle parce qu'on dit souvent que dans ces réunions il y a peu de monde, mais quand on rajoute toutes les personnes qui participent aux nombreux espaces de démocratie ça fait beaucoup de monde, et bien sûr nous avons l'ambition d'en accepter d'autres beaucoup plus nombreuses pour que justement on puisse construire une ville à l'image de la grande majorité.

Il y a des visites et des réunions de quartiers, des ateliers qui ont été créés dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine, il y a des conseils citoyens dans le cadre de la nouvelle loi sur la Politique de la Ville, il y a les ateliers de l'assemblée communale que la municipalité a créés où des citoyens -qui sont présents ce soir pour certains- viennent s'inscrire régulièrement. Ça crée une dynamique et j'espère que ça va faire boule de neige.

Et que nous disent les personnes que chacune et chacun d'entre nous rencontrons tous les jours, soit dans ces instances-là, soit quand nous faisons du porte-à-porte, ou lors de rendez-vous, ou dans la rue ou sur le marché :

- Comment je fais pour faire garder mon enfant, il manque des places.

- Nous avons besoin que nos enfants puissent continuer de faire du sport, d'accéder à la culture, de faire du théâtre ou d'aller voir une pièce de théâtre, d'apprendre à danser, d'apprendre à chanter, de faire de la musique, de l'art plastique, de participer à des loisirs.

- On nous dit aussi continuez d'embellir nos quartiers mais pas seulement, poursuivez l'amélioration de notre qualité de vie.

- Poursuivez les actions relatives au coup de propre, à la sensibilisation, au civisme et au respect, et quand il le faut sanctionnez.

- Ils nous disent aussi -mais cela ne relève pas simplement que de la municipalité- que c'est de plus en plus difficile de joindre les deux bouts. Nous l'entendons toutes et tous autour de la table.

Car notre ville n'est pas un îlot à l'écart du pays, la municipalité et les habitantes et habitants subissent un contexte de recul social et économique : précarité, chômage, baisse du pouvoir d'achat, recul des services publics, baisse des dotations, baisse des subventions à la Politique de la Ville, et la seule réponse apportée à ce jour par le gouvernement est encore une politique d'austérité et de cadeaux aux plus riches.

Cela place notre commune dans la contradiction d'avoir moins de moyens et de devoir servir toujours davantage une population qui est dans le besoin parce que de plus en plus en souffrance.

Je rappelle quelques chiffres qu'il est bon de rappeler parce que quand on vit à peu près aisément même si on préférerait vivre mieux, on ne se rend pas souvent compte que beaucoup de ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le revenu médian pour Port de Bouc est de 17 500.00 euros par an. Le taux de chômage des 15 à 64 ans est de 22 %, 61 % de la population perçoit des prestations sociales dont 2/3 est en dessous des bas revenus.

On peut placer tous les écrans de fumée que l'on veut, la réalité est celle-ci et elle concerne l'ensemble des collectivités territoriales et des populations. Ne pas la

prendre en compte, ou pire la nier, est faire preuve de démagogie.

Ce budget 2018, malgré les contraintes budgétaires liées d'une part à notre faible budget et d'autre part aux baisses des dotations, va permettre de répondre à ces aspirations car notre majorité fait des choix courageux et va chercher des recettes -comme le disait Madame le Maire tout à l'heure- afin de ne pas perdre de vue notre devise : ne laisser personne sur le bord du chemin.

Je vais peut-être être longue mais je vous demande que nous mesurons ensemble qu'avec seulement 30 millions d'euros de budget cette année

- Nous poursuivons notre projet de ville avec l'ensemble du programme des travaux, ce qui est là aussi, Madame le Maire, une prouesse, car tout cela est réalisé en maîtrisant la dette et sans emprunts toxiques, vous l'avez dit. De surcroît, dernièrement nous avons mobilisé des fonds exceptionnels dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine au niveau régional, national et européen, et dans le cadre du PIA : le Projet d'Innovation d'Avenir. Notre ville a été distinguée pour des projets d'envergure qui demandent un énorme travail au sein de la Maison des projets et un rythme des plus effrénés qui rajoute des réunions et donc qui prend du temps, peut-être nécessaire, mais surtout précieux aux maires et aux vices présidents des conseils de territoire, et malheureusement tend à écarter la majorité des élus que nous sommes et les habitantes et habitants de l'élaboration de ces projets.

Mais ce n'est pas notre volonté à nous.

C'est pourquoi la Maison du projet est ouverte à toutes et à tous pour de l'information, pour des questionnements, pour

des demandes et des suggestions. C'est la raison pour laquelle aussi nous maintenons tous les espaces de démocratie dont je parlais tout à l'heure, et que nous avons créé l'Assemblée communale, et que les Rencontres pour la Ville porteront sur notre projet de ville.

- Nous, nous faisons le choix de conforter notre service public communal avec la recherche d'une efficacité plus forte pour toujours rendre le meilleur service possible à la population.

- Nous maintenons le taux de la part ville de la taxe d'habitation et du foncier bâti, c'est-à-dire zéro pour cent d'augmentation.

- Nous maintenons des tarifs pour la halte-garderie et le multi-accueil des plus compétitifs. Cela va de 37 centimes d'euros à 2.93 euro l'heure, les couches, le repas, et le goûter compris.

- Nous maintenons les tarifs de la cantine à 2 50 euros le repas pour toutes les familles.

- Nous maintenons des tarifs des repas très bas pour les personnes âgées au travers du CCAS à un prix qui défie toutes les concurrences.

- Nous maintenons aussi des tarifs accessibles au plus grand nombre dans le domaine culturel ; par exemple ceux du conservatoire de musique que nous voterons tout à l'heure, je crois que le premier prix c'est 60 ou 61 euros par an pour un enfant. Mais nous pourrions parler de ceux du théâtre Le Sémaphore, du cinéma Le Méliès, etc.

- Nous maintenons la gratuité pour la médiathèque, je sais qu'on paie pour rentrer à la médiathèque dans de nombreuses villes.

- Nous maintenons les subventions aux associations avec un montant similaire, c'est un pléonasme, mais je le reprécise.

- Nous maintenons la gratuité pour les parkings et nous pouvons le faire car nous avons encore la compétence voirie. Je ne poserai pas la question « qu'en sera-t-il demain ? » au regard des exemples que Madame le Maire a donnés tout à l'heure concernant par exemple les transports scolaires ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Vous le voyez, nos choix sont clairs et déterminés, il s'agit

- de répondre aux besoins de la population en organisant le budget communal pour faire en sorte que les services qui lui sont rendus lui coûtent le moins cher possible ou ne lui coûtent rien du tout.

- de tout mettre en œuvre pour que chacune et chacun, s'il ou elle le souhaite, puisse participer à la vie de la ville. Avec ce budget, oui nous résistons, mais nous ne restons pas l'arme au pied contrairement à ce que certaines et certains disent ou écrivent.

Parce que premièrement nous condamnons cette politique menée par les précédents Présidents, et aujourd'hui par Emmanuel MACRON à la vitesse grand V. Je ne détaille pas, Madame le Maire en a parlé, les cadeaux aux patrons, etc. Si vous le voulez vous me poserez des questions et je vous répondrai.

Notre deuxième action c'est que nous faisons des propositions sur le plan national.

Puis nous nous mobilisons localement pour réclamer notre dû ; le dû de la population, récupérer les 2 millions d'euros dont on parle, et contrairement à ce que certaines ou certains disent ou écrivent, la bataille continue, elle se renforce, et elle se verra poursuivie par de belles initiatives

proposées et construites entre les élus de la majorité et la population. On a parlé du budget alternatif mais peut-être aussi des rassemblements devant la sous-préfecture et peut-être y compris une montée au ministère. Nous sommes en train de le construire tous ensemble.

Et pour finir, nous allons chercher des recettes dont a parlé Madame le Maire. Avec des subventions, mais nous ne nous suffisons pas des subventions ; les subventions, je le précise, tout comme les dotations, ne sont que de la solidarité, elles sont départementales quand il s'agit du Conseil Départemental, régionales ou nationales.

Vous le voyez, nous ne nous contentons pas de vivre « au crochet » de subventions et de dotations de l'Etat, nous créons une dynamique sous l'impulsion de Madame le Maire, et nous obtenons des recettes de la part du monde économique, ce que d'ailleurs devraient faire tous les gouvernements, et celui-là en particulier. Il suffirait d'en avoir la volonté politique, mais c'est vrai que nous n'avons pas les mêmes valeurs.

Il faudrait peut-être :

- taxer les actifs financiers des entreprises qui ne participent en rien au développement du pays et qui échappent à l'impôt, nous parlons bien sûr des grandes entreprises.

- entreprendre une réforme de la fiscalité et en finir avec les cadeaux et largesses aux actionnaires.

- Rétablir l'Impôt Sur la Fortune à sa juste hauteur.

- Lutter efficacement contre la fraude fiscale. Le Président nous a dit qu'il allait y avoir une loi là-dessus, nous allons y être attentifs, nous serons contents s'il mettait une loi qui sanctionne vraiment la fraude fiscale, avec les loyers, puisqu'il vient de licencier un peu de personnel dans ce service qu'il avait créé en Egypte.

Tout cet argent retrouvé

- Donnerait peut-être les moyens nécessaires aux collectivités pour répondre aux besoins des populations,

- Permettrait de décider de créer des mesures conséquentes pour le développement, le maintien et souvent la survie des PM et PMI.

- Permettrait de relever les salaires, les retraites et les minimas sociaux, ainsi les Port-de-Boucaines et les Port-de-Boucaines vivraient plus dignement et participeraient davantage à la relance de l'économie et de l'emploi.

- Avec tout cet argent et tous ces moyens d'action l'Etat pourrait retrouver son rôle de garant de l'intérêt général en maintenant et en développant les services publics, tous les services publics, et en en créant ou en en recréant des nouveaux comme l'énergie, le ferroviaire, les routes, la santé, afin que tout le monde y ait accès.

Vous savez qu'en ce moment les personnels des hôpitaux sont fortement mobilisés, il y a même beaucoup de suicides parce que les conditions de travail sont très difficiles et en même temps un dilemme se pose à ces personnels, ils doivent porter et accompagner les malades mais ils n'ont plus le temps de le faire, ce qui pose un problème y compris moral. C'est un peu ce que disait Madame le Maire pour nous aussi qui voulons répondre sans arrêt aux besoins de la population et qui nous trouvons devant des choix drastiques à faire.

Il faut aussi reconnaître l'eau comme le bien commun de l'humanité pour en finir avec les appétits financiers des grands groupes ; vous l'avez compris, je veux parler de Véolia, de la Lyonnaise des Eaux. Pour l'instant sur le territoire l'eau est la moins chère par rapport à beaucoup d'endroits, mais qu'en sera-t-il demain ?

Je vous remercie.

Mme le Maire.- Merci, Evelyne.

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Je te remercie d'avoir décortiqué le contenu de ce budget, c'est important pour nous de savoir, quand on vote des enveloppes, ce que nous mettons derrière et quelles sont nos visées. Je suis donc très contente que tout le groupe soit bien uni derrière cette envie de ne pas se laisser faire et de continuer d'avancer. C'est ce que l'on disait tout à l'heure, n'est-ce pas René, il y a parfois des élus qui se désespèrent, même si parfois ça peut être le cas chez nous parce que c'est compliqué, on reste bien rassemblés autour de cette envie d'y arriver encore et toujours.

M. GIORGETTI.- Je ne reviens pas sur le budget, je pense qu'on a construit, comme d'habitude, un budget sincère et avec nos moyens pour essayer de répondre au mieux aux besoins de nos habitants.

Nous ne sommes pas les seuls confrontés à ces politiques d'austérité sur les communes et sur les autres collectivités territoriales, que ce soient les Régions ou les Départements. Toutes pratiquement, sauf quelques communes fortunées parce qu'il y a eu des projets nationaux dessus... je parle de nos voisins de Fos par exemple qui ont 85 millions parce qu'ils ont eu un projet national dans les années 70 qui s'est installé là-bas, et il y a de la richesse malgré le fait qu'il y ait eu aussi une récession économique par moment, mais il y a de la richesse, ils en profitent, surtout les gens de Fos ; autant la taxe professionnelle est partagée de façon communautaire même si maintenant c'est la Métropole qui la

perçoit, mais le foncier industriel c'est uniquement la Ville de Fos, le jackpot tombe à Fos. Mais il n'y a pas beaucoup de Fos sur le territoire national, donc beaucoup de communes sont confrontées aux difficultés que nous impose MACRON, y compris de façon antidémocratique puisque c'est « *on ne peut pas mais si vous ne faites pas cela ce sera comme cela* ». C'est un langage que nous n'avons jamais connu, je ne l'ai jamais connu depuis que je suis élu ici, depuis quarante-et-un an ; j'ai toujours connu des difficultés parce que malheureusement on a été une commune industrialisée au début du siècle dernier, et depuis on a connu la désindustrialisation qui nous a touchés de plein fouet, il a fallu relever la tête chaque fois, nous ne sommes jamais restés sans rien faire, nous avons toujours essayé de rebondir, et on rebondit toujours mais avec des difficultés, et en plus c'est multiplié avec les difficultés que rencontrent les gens au niveau de l'emploi, au niveau des augmentations de-ci, de-là, la baisse des APL, le carburant, etc. Quand on les rencontre les gens se plaignent de la baisse du pouvoir d'achat, de l'augmentation de la CSG, etc.

C'est vrai que beaucoup de monde aujourd'hui se dit que ça ne va plus. C'est pour cela qu'aujourd'hui il se passe beaucoup de choses, même si les médias essaient de minimiser passer les idées de la pensée unique. Nous sommes confrontés à cela. Il y a les étudiants par rapport à la loi Vidal et par rapport à certains comportements, notamment à Montpellier, il y a beaucoup d'universités où il se passe des choses. Comme dans dans de nombreuses entreprises. Le conflit qui est devant nous auquel nous sommes très attentifs c'est celui des cheminots avec la casse non seulement du statut mais aussi du service public puisqu'on veut faire exploser la SNCF en société anonyme, et on veut faire tout ce qui a échoué ailleurs, que ce soit en Allemagne où aujourd'hui encore dans la presse les Allemands se

plaignent de leur service ferroviaire qui a été privatisé, etc. et je ne vous parle pas de la Grande-Bretagne.

Nous avons construit un budget comme d'habitude pour répondre en essayant de ne pas augmenter les impôts, de ne pas mettre des charges supplémentaires aux gens, de garder des participations minimales dans les cantines, au conservatoire, etc. je pense qu'on essaie de résister au mieux, comme l'ont dit Evelyne et Patricia. Après on peut bien sûr faire de la démagogie et tout ce que l'on veut en dehors de cela, mais on essaie, comme l'ont fait nos aînés, d'avancer avec le sérieux qu'est le nôtre et qui a toujours été reconnu par la population malgré les difficultés, avec l'honnêteté et l'intégrité qu'est la nôtre.

Tous les chapitres qu'il a fallu voter avec les comptes de gestion du receveur municipal qui a donné le quitus, ça veut dire que depuis des années jamais on ne s'est trouvé par un non quitus d'un receveur municipal, c'est notre fierté et il faut que ça continue.

Mme le Maire.- Merci, René.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur Pinet et le Groupe de Madame Pèpe.

Je vous remercie.

Le rapport n°18 est adopté à la majorité - Abstention de Monsieur Pinet et du Groupe de Madame Pèpe

19/ BUDGET ANNEXE BAUX COMMERCIAUX - BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Monsieur Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

Le Budget Primitif 2018 est joint en annexe.

Mme le Maire.- Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité

Qui s'abstient ? Monsieur Pinet et le Groupe de Madame Pèpe.

Je vous remercie.

Le rapport n°19 est adopté à la majorité - Abstention de Monsieur Pinet et du Groupe de Madame Pèpe

20/ BUDGET ANNEXE CAMPINGS MUNICIPAUX - BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Monsieur Boulenouar SIRAT (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

Le Budget Primitif 2018 est joint en annexe.

Mme le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme PEPE.- Pourquoi une baisse de 30 000.00 euros sur les charges de personnel par rapport à 2017 ?

Mme le Maire.- C'est ce que nous avons expliqué tout à l'heure, ce sont les deux ou trois mois de différence.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur Pinet et le Groupe de Madame Pèpe.

Je vous remercie.

Le rapport n°20 est adopté à la majorité - Abstention de Monsieur Pinet et du Groupe de Madame Pèpe

21/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAUTS DE ST JEAN - RESIDENCE DE LA PAIX - BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Monsieur René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

Le Budget Primitif 2018 est joint en annexe.

Mme le Maire.- Beau budget.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur Pinet et le Groupe de Madame Pèpe.

Je vous remercie.

Le rapport n°21 est adopté à la majorité - Abstention de Monsieur Pinet et du Groupe de Madame Pèpe

22/ SERVICE FUNERAIRE - BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Monsieur Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

Le Budget Primitif 2018 est joint en annexe.

Mme le Maire.- Beau budget.

Y a-t-il des demandes de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité et le Groupe de Madame Pèpe.

Qui s'abstient ? Monsieur Pinet.

Je vous remercie.

Le rapport n°22 est adopté par la majorité + le Groupe de Madame Pèpe - Abstention de Monsieur Pinet

23/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Rapporteur : Madame le Maire

Conformément à ce que nous avons dit tout à l'heure et que nous avons voté, je vous propose de maintenir les taux pour la taxe d'habitation à 16.50 %, pour la taxe foncière à 33.90 %, pour le non bâti de la taxe foncière à 32.20 %. Donc nous gardons des taux inchangés.

Par contre ce sont les bases d'imposition prévisionnelles qui sont calculées par l'Etat qui évoluent ; nous n'étions pas sûrs de les recevoir pour tenir le Conseil Municipal d'aujourd'hui, nous les avons finalement reçues à temps. Elles déterminent 15 664 000.00 € pour la taxe d'habitation, 14 480 000.00 € pour le foncier bâti, 74 800.00 € pour le foncier non bâti. Lorsque l'on prend l'ensemble de ces bases et qu'on les multiplie par les taux que je vous propose d'adopter cela nous permettra, conformément au budget que je vous ai présenté, d'escompter sur notre budget un produit attendu de 2 584 560.00 € pour la taxe d'habitation, de 4 908 720.00 € pour le foncier bâti, et 24 086.00 € pour le foncier non bâti.

Ce qui nous permet d'enregistrer une somme de 7 517 366.00 € de produit attendu si nous n'augmentons pas les taux que nous pouvons décider ce soir.

Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour le maintien des taux ? La majorité et
Monsieur Pinet.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Madame Pèpe.

Je vous remercie.

**Le rapport n°23 est adopté par la majorité + Monsieur
Pinet - Abstention du Groupe de Madame Pèpe**

**24/ TARIFS PUBLICS 2018 / 2019 - CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE
MUSIQUE ET DE DANSE « HUBERT GAMBA »**

Rapporteur : Monsieur Patrice CHAPELLE (*Lecture du
rapport*)

Les propositions sont jointes en annexe.

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou
d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

Le rapport n°24 est adopté à l'unanimité

25/ VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2018

Rapporteur : Monsieur Laurent BELSOLA (*Lecture du
rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou
d'intervention ?

Mme PEPE.- Il y a une augmentation d'environ
60 000.00 € cette année pour les associations. Par contre
j'avais une question, pour le Méliès ça fait 150 000.00 €, donc

plus 30 000.00 €, dont les 20 000.00 € qu'on avait votés. Il y avait une base de 120 000.00 € au départ, on avait voté 20 000.00 € de plus, pourquoi y a-t-il 20 000.00 € de plus ?

M. SIMITSIDIS.- Déjà, quand vous annoncez qu'il y a une augmentation vous parlez par rapport au Budget primitif de 2017 ; entretemps il y a eu des réajustements de subventions, il y a eu des subventions exceptionnelles que nous avons neutralisées, et il y a eu des évolutions au niveau des subventions puisqu'aujourd'hui on est repartis à peu près sur des montants identiques, à l'exception du cinéma et quelques associations sportives. Mais tout au long de l'année nous allons revenir sur des subventions aux associations et il y aura, y compris dans le cadre de la Politique de la Ville, des contrats de ville, des associations qui portent des projets que nous allons abonder.

Concernant le cinéma il y a eu des abondements supérieurs, donc on est revenus sur la subvention qui équilibre les comptes qui vous ont été présentés. De toute façon comme on est au début du budget, on verra ensuite à la prochaine DM comment on va réajuster l'ensemble des subventions.

Sinon on regardera plus attentivement, pour le cinéma j'avais noté qu'on était repartis sur les mêmes bases, mais nous allons quand même vérifier.

Mme PEPE.- J'ai retrouvé le PV, au départ c'était sur 130 000.00 €, avant les 150 ans de la ville. Mais il avait été dit qu'on enlèverait 10 000.00 € parce que c'était une avance jusqu'en 2018.

Mme le Maire.- Nous allons regarder mais je me souviens qu'on avait revalorisé. Nous avons dit que c'était trop draconien, il fallait que la baisse soit un peu amoindrie. Soit on les aide, soit on ne les aide pas, on prend la décision de

les aider donc on ne peut pas redescendre d'un coup et aplanir, donc on prendra un peu plus de temps.

Mme PEPE.- J'ai vu que des associations sportives ont vu leur enveloppe augmenter, je pense que c'est par rapport à leurs résultats de l'année, comme l'ACPB, je suppose ; par contre pour le handball elle est toujours la même ?

M. GIORGETTI.- Concernant le cinéma, je pense qu'il faut continuer à l'aider parce que s'il y a un cinéma c'est grâce à la volonté de la Ville. Pour ceux qui ne le savent pas, il faut rappeler qu'avant sur Port de Bouc il y avait trois cinémas privés qui ont tous fermé comme dans beaucoup de villes. Ça a été la volonté de la Ville en 1989 d'ouvrir cette salle de cinéma, et la population en a besoin. Le travail que fait le directeur aujourd'hui est un travail important avec le tissu associatif, et je pense qu'il faut veiller à ce qu'il puisse continuer à travailler dans des bonnes conditions, sachant qu'il y passe beaucoup de temps et beaucoup d'heures.

Mme le Maire.- Je vais laisser la parole à l'adjoint, Monsieur BELSOLA, pour donner une explication sur le sport.

M. BELSOLA.- Nous allons procéder à un réajustement, et pour le handball nous avons déjà revu les subventions qui ont été augmentées il y a deux ans. Nous ne les augmentons pas chaque année, on regarde les critères, les résultats sportifs, et on les aide financièrement en fonction des marges budgétaires.

M. PINET.- Je me souviens que dans les années passées nous avons évoqué la convention d'objectif, je crois que nous l'avons appelée comme cela, et Monsieur BELSOLA à l'époque avait signifié qu'il était probable qu'on étendrait ce procédé, censé être vertueux au niveau comptabilité, à d'autres associations. Où en est-on aujourd'hui ?

M. BELSOLA.- Au niveau sportif nous avons mis des critères en place que nous suivons. Ces critères tiennent compte des effectifs de chaque club, du niveau auquel ils sont -niveau amateur, je vous rappelle que nous n'avons pas de sports professionnels, il y a un certain niveau qu'on ne peut pas dépasser-, des déplacements engendrés, et surtout des éducateurs qui doivent passer des diplômes d'état, et au niveau de la classification pour la ville. C'est ce que nous regardons et que nous mettons en place au niveau sportif.

Mme le Maire.- Avant de repasser la parole à Madame Pèpe, je voudrais juste vous dire que très honnêtement, pour répondre à votre question, je pense qu'il faut que nous soyons moins ambitieux, je ne sais pas de quoi seront faits les budgets des années suivantes, je sais que l'on va perdre 2 millions minimum.

Pour cette année vous avez entendu que le gouvernement, et dernièrement le secrétaire d'Etat qui disait qu'on ne baissera plus rien au niveau des collectivités ; vous l'avez vu, c'est 100 000.00 euros de moins. Donc je ne préfère pas faire comme l'a fait la Région, c'est-à-dire que lorsque l'on s'engage à faire quelque chose il faut le tenir, donc je préfère tenir sur une année et nous verrons bien l'année prochaine.

Nous avons établi un contrat pluriannuel avec le cinéma qui était en très grande difficulté ; je partage ton avis, René, il nous faut le soutenir car à Port de Bouc à part ce type de cinéma il n'y a pas de cinéma privé, et c'est le cas dans beaucoup de commune. Donc faire une convention pluriannuelle pour soutenir la difficulté, il me semble que c'est une phase de sauvetage.

En ce qui concerne l'ambition que nous avons de pouvoir rassurer nos associations sur plusieurs années, déjà rassurons-nous nous-mêmes avant d'avoir l'ambition de rassurer

le monde associatif. Je préfère qu'ils sachent qu'ils vont être mis sur la sellette mais que nous serons toujours à leur côté dans la mesure de nos possibilités, plutôt que de dire qu'on s'engage et que finalement on ne puisse pas.

Est-ce que cela vous convient comme réponse ?

M. PINET.- Je m'en contenterai.

Mme PEPE.- J'ai vu que nous n'avions plus la sensibilisation de protection nature environnement, c'est peut-être par rapport à la question que nous aurons après sur l'association plante et cité ?

Mme le Maire.- Oui, c'est un peu lié. Vous vous souvenez qu'avant ils intervenaient énormément avec leur aquarium, mais maintenant ils n'interviennent plus. On finance d'abord des associations de Port de Bouc. Par contre s'il y a des associations qui interviennent sur le territoire de Port de Bouc pour des actions que nous voulons mener et soutenir nous le faisons. Pour l'instant ils n'émargent plus à des dispositifs donc nous ne les soutenons plus. Sur proposition de Monsieur DEPAGNE nous allons bien sûr travailler avec une autre association.

Mme PEPE.- Une association qu'on ne voit plus depuis deux ans c'est l'association des commerçants qui ne fait plus de demande de subvention.

Mme le Maire.- Ils s'autofinancent, c'est-à-dire que nous avons la chance d'avoir une association des commerçants qui a mesuré les difficultés que la Commune pouvait rencontrer ; eux-mêmes, commerçants, étant dans le domaine du privé nous ont dit qu'ils allaient se débrouiller par eux-mêmes en nous demandant de pouvoir continuer quelques opérations. Donc nous continuons de collaborer mais ils ne nous demandent plus forcément une aide financière. C'est tout à leur honneur et on

les en remercie, car ce n'est pas toujours possible de faire cela quand on a une association. Quand c'est le cas nous sommes très sensibles à ce positionnement, à cette aide qu'ils apportent eux aussi au budget de la Commune.

Merci.

M. CHAPELLE.- Je voulais tout simplement comprendre quel est le fond de la pensée quand on fait cette intervention. Effectivement, comme l'a dit René, la présence du cinéma sur Port de Bouc est une volonté politique par rapport à avoir ce lieu culturel avec son directeur qui abat un travail draconien tous les jours avec son équipe de bénévoles, avec le contenu de ce qu'on vous présente au sein du cinéma. Donc j'aimerais savoir quel est vraiment le fond de cette intervention quand on l'aide de 10 000.00 euros supplémentaires par rapport à ce qui était prévu, il y a quelque chose de sous-jacent ? J'aimerais savoir ce qu'il en est.

Mme DI CESARE.- Pour aller dans le prolongement de ce qu'ont dit René et Patrice, le directeur du cinéma a fait un tel travail qu'il a rassemblé autour de lui une équipe de bénévoles, des gens qui allaient simplement au cinéma. Les entrées progressent d'année en année, si cette année le nombre d'entrées est assez important, ceci grâce au directeur et aux bénévoles qui se rassemblent plusieurs fois par semaine pour faire les courses, pour cuisiner, servir, pour distribuer les programmes en ville, à Port de Bouc, à Martigues, à Fos, partout où c'est possible. Il faut quand même savoir qu'aujourd'hui le cinéma de Port de Bouc est cité dans la France entière, parce que des cinémas comme celui-là ferment chaque année alors que nous sommes cités ; du coup, les gens voyant cela ils ont envie de se mobiliser.

Mais malgré le nombre d'entrées qui augmente il faut quand même des subventions, sinon bien sûr que la fierté serait de ne pas avoir de subvention si c'était possible.

Mme le Maire.- Merci, Stéphanie.

Mme PEPE.- Je vais répondre à Monsieur CHAPELLE. Cela fait quelques années que l'on voit des rallonges de subventions et c'est de l'argent public, donc la question est vraiment dans l'utilisation de l'argent public dans le fonctionnement. On voit bien que depuis des années le Sémaphore, qui est aussi une entité culturelle, garde toujours la même enveloppe et n'a jamais demandé de rallonge, en tout cas dans son fonctionnement. Donc il ne faut certainement pas fermer ce cinéma puisque nous en avons besoin, mais la question est dans l'utilisation. Par transparence vous avez toujours répondu là-dessus, mais l'inquiétude est de ne pas toujours donner et il est normal de s'inquiéter de l'utilisation de l'argent public ; après on peut se poser la question de la gestion.

Mme le Maire.- D'abord, il n'y a pas de théâtre privé qui concurrence le théâtre du Sémaphore, ce qui n'est pas le cas du cinéma qui a énormément de concurrence, vous me l'accorderez.

En général le public plus jeune va plus au cinéma qu'il ne va au théâtre, et les jeunes aiment bien sortir en dehors de Port de bouc aussi et on ne peut pas non plus leur en vouloir.

Par contre le cinéma le Méliès passent des films qui ne passent pas au Palace ou ailleurs. Ce que disait Stéphanie c'était un peu dans ce sens-là, c'est-à-dire comment créer de la convivialité, comment créer du dynamique pour donner envie d'aller au cinéma et pas simplement pour regarder les sorties nationales. C'est toute l'énergie que développe le directeur avec son équipe de façon à faire connaître le septième art et pas simplement les sorties nationales dont on peut entendre la

publicité à la télévision et qui parfois donne envie d'aller dans un multiplex plus qu'autre chose.

Le théâtre, ça n'a rien à voir, il est énormément subventionné, ce qui n'est pas le cas du cinéma, il est reconnu pôle régional, il est subventionné et n'a aucune concurrence. Les programmes sont faits à l'avance pour pouvoir organiser la saison, ce qui n'est pas le cas des sorties au cinéma. Il y a parfois des sorties nationales qui sont exceptionnelles, des années formidables qui permettent justement de faire beaucoup d'entrées, mais parfois il y a des années creuses ; et lorsque le cinéma est venu nous demander de l'aide c'était une année où il fallait s'accrocher pour aller au cinéma. C'est donc assez compliqué.

Pour le théâtre il y a une programmation qui est présentée pour l'année à venir, les habitants et tous les spectateurs savent à l'avance quelle va être l'offre culturelle de notre théâtre le Sémaphore et alentours. Donc véritablement la gestion n'est pas du tout comparable.

En ce qui concerne l'utilisation de l'argent public, je suis tout à fait d'accord avec vous, il faut tout le temps vérifier comment l'argent public est utilisé, c'est la raison pour laquelle les comptes sont tout le temps fournis, c'est la raison pour laquelle Madame DI CESARE a pu vous expliquer l'augmentation du nombre d'entrées, etc.

Ce n'est pas forcément le cas de Carrefour ; je les ai invités à venir me dire pourquoi à la mi-juillet Carrefour Contact à la Respélido, avec tout le travail que nous menons pour que les commerçants s'installent, pour que les loyers soient bas, pour que nous effectuions des travaux qui rénovent la galerie, nous allons commencer la deuxième phase incessamment sous peu, Carrefour utilise son CICE qui est censé créer de

l'emploi pour licencier. Est-ce que l'Etat lui demande de rembourser ? Ce n'est pas le cas.

Par contre, le cinéma réalise de plus en plus d'entrées, fait rayonner Port de Bouc comme l'a dit Stéphanie, bien au-delà d'un rayonnement régional, donc je pense que l'argent public est fort bien utilisé.

Mme SANTORU-JOLY.- Tu as dit l'essentiel de ce que je voulais dire, mais je voudrais juste rajouter que c'est de notoriété publique que les cinémas d'art et d'essai, comme c'est le cas pour le Méliès, ont d'énormes difficultés dans tout le pays et que beaucoup d'entre eux ferment.

La présidente du Conseil départemental que vous connaissez très bien a fait voter une ligne budgétaire pour venir en aide aux cinémas d'art et d'essai et aux petites salles. Donc ce n'est pas une mauvaise gestion, loin de là, c'est une gestion normale. En plus ils se démènent pour que nous ayons des films tout public pour justement faire beaucoup d'entrées et pour pouvoir continuer à proposer un cinéma d'art et d'essai qui donne plus à réfléchir, à avoir l'esprit critique, et à le faire dans la convivialité. Je pense qu'il faut lever le chapeau au directeur, à toute son équipe et aux salariés bénévoles pour tout le travail qu'ils font. Et tant qu'on le pourra on continuera à les aider parce que c'est une volonté municipale, plusieurs élus l'ont dit, que de maintenir un cinéma sur Port de Bouc et d'offrir la culture à la population. Donc le cinéma va émarger à la ligne budgétaire départementale aussi.

Mme le Maire.- C'est très bien. Merci de veiller au grain, Madame la conseillère départemental.

Mme DI CESARE.- Je ne veux pas en rajouter mais c'est la vérité, cette année par exemple le cinéma de Port de Bouc est

devenu si populaire qu'il y a eu à ma connaissance au moins trois réalisateurs étrangers qui n'avaient que trois dates en France et qui ont choisi Port de Bouc. Ce qui fait que des gens qui voulaient absolument voir ces réalisateurs se sont déplacés jusqu'à Port de Bouc, donc ça commence à être important et ça mérite de l'être.

Mme le Maire.- Cela fait rayonner la ville de Port de Bouc de la meilleure des façons pour contribuer à sa bonne réputation et à son attractivité. Donc je suis très heureuse de financer le cinéma de Port de Bouc et que vous m'autorisiez à signer et à verser la subvention... ce n'est pas moi qui la verse, c'est le trésorier payeur puisque je ne manipule ni chèques, ni argent, je le précise. Et c'est très bien.

Au moment de passer au vote je passe la parole à Marc.

M. DEPAGNE.- En tant que président de l'AJES je ne prendrai pas part au vote en ce qui concerne cette association, et j'engage tous les autres présidents d'associations d'en faire autant.

Mme MALARET.- C'est pareil pour moi, en tant que présidente d'une association je ne prendrai pas part au vote de mon association.

Mme le Maire.- Nous allons voter la liste générale des associations. Monsieur le DGS, vous allez veiller à ce que chacun des votes exclue les administrateurs, les présidents, etc. des associations concernées. Je vous en remercie.

Nous allons faire un vote général hormis, pour chaque personne concernée, l'association dans laquelle elle siège.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°25 est adopté à l'unanimité

26/ ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2017

Rapporteur : Madame Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Merci.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°26 est adopté à l'unanimité

27/ DEMANDE DE SUBVENTION : AMENAGEMENT COMPLEXE SPORTIF UNIA

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis NGUYEN (*Lecture du rapport*)

(Arrivée de Madame CERBONI à 20 h 10)

Mme le Maire.- Merci. Y a-t-il des demandes de précision ou des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°27 est adopté à l'unanimité

28/ DEMANDE DE SUBVENTION : ACQUISITIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Madame Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°28 est adopté à l'unanimité

29/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : DISPOSITIF TRAVAUX DE PROXIMITE 2018

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°29 est adopté à l'unanimité

30/ ADHESION A L'ASSOCIATION PLANTE & CITE

Rapporteur : Monsieur Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

Ce sera pour prendre un retour sur investissement parce que c'est sûr que les informations qu'ils vont nous apporter en ce qui concerne particulièrement le secteur des espaces verts seront très bénéfiques pour nous.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°30 est adopté à l'unanimité

31/ ADHESION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AMP METROPOLE /UGAP DANS L'UNIVERS "VEHICULES"

Rapporteur : Monsieur Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°31 est adopté à l'unanimité

32/ ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ?
(*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°32 est adopté à l'unanimité

33/ CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Rapporteur : Monsieur Alain NOUGUE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ?
(*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°33 est adopté à l'unanimité

34/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE VOYAGE D'UN AGENT ENTRE LA METROPOLE ET LA REUNION

Rapporteur : Madame Chérifa DOMINI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- C'est assez exceptionnel mais c'est le cas, c'est la loi, c'est son droit, je vous propose que nous l'exercions pleinement.

Y a-t-il des demandes de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Je pense qu'il en sera très content parce qu'il était très gêné de nous le demander, nous lui avons dit que c'est tout à fait son droit et qu'il n'y a aucune raison qu'il ne soit gêné.

Le rapport n°34 est adopté à l'unanimité

35/ DEMANDE D'OUVERTURE DOMINICALE

Rapporteur : Monsieur Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- C'est le samedi et le dimanche, pas plus, c'est répétitif, ils ne dérogent pas donc nous n'avons pas besoin de demander l'autorisation à la Métropole.

Y a-t-il des demandes de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°35 est adopté à l'unanimité

36/ ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UN TERRAIN SIS AVENUE DU PONT DU ROY, CADASTRE SECTION AL N° 248

Rapporteur : Madame Stéphanie DI CESARE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Si tout va bien je vous propose que nous acceptions que cela se fasse.

Y a-t-il des demandes de précision ou des interventions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°36 est adopté à l'unanimité

37/ CESSION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS COMMUNAUX SIS LES BERGES DU CANAL

Rapporteur : Mme Béatrice GIOVANELLI

Je ne lis pas tout puisqu'on connaît ce dossier par cœur.

Les occupants concernés par cette cession, ainsi que les conditions et les caractéristiques de vente, sont précisés dans le tableau ci-annexé.

Cela concerne deux terrains occupés à usage d'habitation, il s'agit de Monsieur et Madame PASCAL pour une surface de 551 m², et de Madame HADJ pour une surface de 162 m².

Mme PEPE.- Si vous me le permettez, Madame le Maire, avec mon groupe nous vous avons toujours suivie sur les ventes des Berges du Canal. C'est dommage que certains protagonistes ne soient pas là ce soir parce que j'avais un message à délivrer.

On peut faire de la politique de toutes les façons, mais je ne peux que déplorer comment ils ont amené certains locataires des Berges du Canal à politiser cette histoire alors qu'il n'y avait rien. Ils sont rentrés en guerre contre la Mairie juste pour se faire mousser. Je regrette que ça ait coûté certaines dépenses d'avocat à certaines familles, des frais qu'ils doivent à la Mairie. Je pense en toute sincérité que si ces personnes, ces élus mal intentionnés avaient un peu de bon sens, ce serait à eux de payer les frais de justice
(Applaudissements)

J'en ai parlé avec vous depuis le début, Madame le Maire, ils ont perdu parce que ça ne tenait pas la route. Mais du fait qu'ils aient politisé les familles ont trop attendu pour acheter ; j'ai accompagné deux personnes en mairie pour rencontrer les services, pour trouver des solutions qui ont été trouvées. Je pense que c'est un dossier, et je tiens à le dire, Madame le Maire, qui a été très bien mené par les services, par votre majorité, parce que c'est un projet qui dure depuis trente ans.

Ce soir j'ai envie de dire cela parce que c'est quelque chose de déplorable, je suis contente que ce soir il y ait une question sur le sujet pour pouvoir m'exprimer dessus.

Mme le Maire. - C'est très émouvant, je vous remercie.

Cela fait du bien d'être dans une assemblée politique respectueuse.

Je vais vous dire, je trouve de mon côté très bien de rendre obligatoire l'école à trois ans, et pourtant je viens de fustiger le Président MACRON et nous avons donné plein de raisons. Mais cette mesure-là est très bonne. Il faudra quand même vérifier que les moyens soient mis en place après dans les classes, etc. mais je trouve que ça affirme que l'école est le moyen républicain pour toutes les familles d'accéder au savoir, à la connaissance, au savoir-faire, au savoir-être, et d'avoir le droit de pouvoir réussir et d'avancer.

C'est cela faire de la politique, c'est se positionner sur un contenu et dire ce qu'on en pense. Ce n'est pas parce que parfois on ne fait pas partie des mêmes valeurs ni du même parti qu'il n'est pas raisonnable de dire que nous sommes d'accord sur des contenus.

Je rejoins complètement ce que vous dites, c'est bien malheureux parce que depuis deux ans que cette affaire dure, il me semble en général que tous les deux ans il y a une revalorisation du montant. Je ne veux pas être oiseau de mauvais augure mais il me semble qu'il va y avoir de la revalorisation, sans que la Mairie ne le demande, bien évidemment. Malheureusement toutes les personnes qui ont perdu du temps risquent, alors qu'elles ont demandé de payer moins cher le mètre carré, de le payer peut-être plus cher, et j'en serais fortement désolée pour ces personnes-là. Certaines personnes le font en toute connaissance de cause, puisque cela fait plusieurs

fois que nous essayons de discuter avec certaines personnes, mais il y a fin de non-recevoir de nos arguments, tant pis. Mais il y en a effectivement beaucoup plus qui m'ont dit « nous avons été bernés » ; il y a même une personne qui m'a attiré des larmes, qui m'a dit qu'elle était vraiment désolée de s'être retournée contre moi à un moment donné, en me disant « *j'aurais dû me rappeler ce que je pensais de vous avant que ces personnes-là ne me fassent rêver sur la possibilité de faire baisser le prix. Quand ensuite ils m'ont donné des arguments divers et variés, j'ai eu envie de les croire parce que je voulais baisser le prix* ».

Donc s'amuser comme cela de la misère des gens et de leurs difficultés à pouvoir réaliser le projet tant d'années après, je l'ai dit depuis le début, cela me soulève le cœur et je trouve cela vraiment très injuste.

Après la responsabilité doit peser sur les épaules de ceux qui ont ouvert cette mauvaise boîte de Pandore.

Je vous remercie pour toutes les paroles que vous venez de nous donner en partage, je les reçois avec beaucoup d'émotion.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°37 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire.- Je vous propose un point supplémentaire que Madame SANTORU va lire. Si à la lecture vous n'êtes pas contre que nous le votions, même s'il ne faisait pas partie de l'ordre du jour, nous le voterons.

Point supplémentaire : Convention cadre : groupement de commandes pour une mission de soutien technique.

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

En clair, avec cette délibération nous demandons à pouvoir faire appel à l'équipe qui sera retenue lors de cet appel d'offres que le Conseil Départemental fixera.

Mme le Maire.- Ça ne veut pas dire que nos centres sociaux sont en difficulté, ça peut appuyer encore plus les centres sociaux en difficulté mais là ça nous appuie en général.

Qui est contre rajouter ce point supplémentaire à l'ordre du jour ? (*Madame le Maire demande à Madame PEPE si elle demande la parole ou si elle est contre*)

Mme PEPE.- C'est contre le principe de rajouter un point à l'ordre du jour, vous le savez.

Mme le Maire.- Juste pour votre information, il y a parfois des opportunités comme celle-ci qui peuvent être saisies car vous avez un temps limité pour y répondre ; s'il nous faut attendre le mois d'avril, voire même le mois de mai, nous loupons le coche et nous ne pourrons pas nous inscrire dans ce cadre-là. Si vous le souhaitez on vous explique un peu mieux.

Mme PEPE.- C'est pour le principe.

Mme le Maire.- Il y a des principes sur lesquels on peut sursoir lorsqu'il y a une opportunité.

On le vote. Qui est pour ? L'unanimité.

Le point supplémentaire est adopté à l'unanimité

Mme le Maire.- Je vous avais dit qu'il y avait une demande d'intervention sur une question diverse de la part de Michel SANTIAGO.

M. SANTIAGO.- Merci, Madame le Maire.

Je siège au SMED et nous avons discuté entre la Direction d'ENEDIS, Monsieur BERINGUIER, directeur territorial des Bouches du Rhône, Monsieur CHABRE, conseiller territorial, et les élus présents du département, de la pose du compteur LINKY qui est de fabrication entièrement française. Les questions soulevées ont été les mêmes que certains se posent sur les ondes émises.

Sachez que sur le compteur dit « communicant », les informations se font par courant porteur et ne durent qu'une seconde ; on ajoute un ou deux volts à la tension. Vous l'avez aujourd'hui, ceux qui ont les heures creuses, l'éclairage public qui s'allume, c'est cela, c'est un courant porteur. Les données c'est un petit SMS qui est crypté parce qu'il ne donne pas d'informations sur le nom ni l'adresse des personnes.

Sachez que ces compteurs sont déjà posés à Marseille qui est la première ville du département suivie par le Pays d'Aix.

À Port de Bouc il y a déjà quelques compteurs posés aux Résidences de la Paix, à la crèche *les petites bobines*, et toutes les nouvelles constructions seront équipées du nouveau compteur.

Aujourd'hui nous savons que notre commune ne sera concernée qu'en 2019 pour les remplacements de ces compteurs qui seront à la charge complète de l'ENEDIS avec les mêmes contrats souscrits.

Je pense qu'il nous faut avoir un débat citoyen responsable ensemble afin de parler de toutes les questions que les citoyens inquiets se posent. Qu'en pensez-vous ?

Je vous remercie.

Mme le Maire.- Effectivement, je vous le confirme, des municipalités commencent à être concernées, la municipalité de Martigues, celle d'Ensuès, etc. de grands débats se mènent à Aix. Pour l'instant nous ne sommes pas concernés sauf si de nouvelles constructions se raccordent, c'est le cas de Port Marceaux.

Je suis d'accord avec toi, je souhaiterais que vous soyez tous d'accord sur cette idée qu'il faille que nous ouvrons ce débat.

On entend beaucoup de choses diverses et variées. J'ai bien entendu, Michel, que déjà au SMED tu as un certain nombre d'informations.

Je me suis renseignée de mon côté car certains citoyens me demandent de faire voter le Conseil Municipal contre, de façon à ce que cela ne se fasse pas. Je me suis renseignée pour savoir si nous avons ce pouvoir, mais nous ne l'avons pas. J'ai pris la peine de lire les délibérations des conseils municipaux qui se sont exprimés sur la question, en aucun cas ils ne votent contre, par contre ils se positionnent parce qu'il y a eu des poses de compteurs assez sauvages, des habitants qui ont vu des locaux ou des murs saccagés, des interventions alors qu'ils n'étaient pas présents, on ne leur a pas demandé s'ils étaient d'accord ou pas. C'est assez cavalier puisque notre ville appartenant au SMED : le Syndicat Mixte d'Electrification Départementale, c'est le SMED qui a la compétence de ces compteurs ; avec la nouvelle loi le SMED est transféré à la Métropole, c'est donc la Métropole et non pas les Communes qui

ont la compétence, et ENEDIS, qui est le distributeur, qui a tout à fait le droit d'avoir accès aux compteurs comme ça a toujours été le cas jusqu'à présent. Vous devez laisser l'accès aux compteurs.

Il n'en demeure pas moins que malgré toutes ces explications... je ne reviens pas sur les éléments que tu as donnés, j'en rajoute un peu... pas mal de personnes ont eu peur d'avoir les données personnelles mal utilisées, ce qui est contraire à la CNIL, puisque c'est un compteur qui est un peu comme un téléphone portable ; quand vous naviguez et que vous allez regarder un site pour partir en week-end à tel ou tel endroit, vous allez sur un site de réservation d'hôtel par exemple, etc. comme par hasard les jours qui suivent vous avez des publicités qui vous donnent des promotions, etc. Tout simplement parce que lorsque vous avez visité le site on a gardé la mémoire de votre adresse et on vous envoie des informations. Donc certains citoyens s'inquiètent sur le fait que les données qui seraient maintenant disponibles dans ce compteur instantané puissent être utilisées.

Nous sommes en train de mener une enquête, mais pour l'instant nous n'avons pas réponse à tout.

En tout état de cause je vous propose que si le Conseil Municipal peut protéger les citoyens dans leur capacité à pouvoir être respectés dans leur choix, dans leurs données personnelles, etc. nous prenions une motion qui aille dans ce sens. Mais il nous faut quand même ouvrir le débat très largement parce qu'on entend tout et n'importe quoi, et c'est assez confus en ce moment.

L'avantage que nous avons c'est que nous avons le temps de pouvoir en discuter car, je vous le répète, à part les nouvelles constructions, tous les anciens compteurs ne seraient

concernés qu'en 2019. Nous avons encore toute cette année pour bien nous renseigner.

M. SIRAT.- Je pense et je suis sûr de ce que je dis, ce compteur-là n'apportera rien de plus que ce que nous avons aujourd'hui. J'en suis persuadé et en connaissance de cause. Renseignez-vous de plus près ; en dehors du fait de payer l'électricité beaucoup plus cher dans quelques années, c'est tout ce que l'on gagnera. Ce ne sont pas mes paroles, ce sont les paroles d'un ingénieur d'EDF qui était un militant syndicaliste qui est venu donner les tenants et les aboutissants. C'est une opération commerciale, ni plus, ni moins.

M. GIORGETTI.- Je sais qu'il y a des bagarres un peu partout en France là-dessus. Premièrement, il est beaucoup plus cher que les compteurs qui ont été livrés ces dernières années, donc effectivement c'est très commercial, et les gens le paient très cher, et pour quel service supplémentaire ? Aucun. Il paraît que c'est très cher, ce n'est pas une légère augmentation.

M. SANTIAGO.- La pose est gratuite, le seul inconvénient ou avantage, c'est que l'on peut souscrire et faire un contrat au watt/heure près.

Mme le Maire.- Vous voyez que c'est très compliqué d'être tous sur la même longueur d'onde, pardonnez-moi l'expression !

Mme DI CESARE.- J'ai entendu qu'il y avait aussi une question de vie privée, je crois qu'ils auront des données sur nous.

Mme PEPE.- Aujourd'hui avec EDF vous remplissez tous les mois votre consommation et vous êtes prélevés sur ce que vous consommez ; vous avez un relevé mensuel, vous inscrivez en

direct tous les jours sur Internet, et ils vous réajustent vos consommations. EDF a déjà mis cela en place.

Mme le Maire.- Nous sommes en train de vérifier qu'effectivement il est très important pour nous d'ouvrir ce débat, d'aller à la recherche d'arguments. Je ne vous demanderai pas forcément votre point de vue, il me semble que l'objectif que nous devons viser dans ce Conseil Municipal c'est de voir si nous pouvons, nous, être un rempart à la difficulté individuelle que va vivre chacun de nos concitoyens, est-ce que le Conseil Municipal peut être utile à quelque chose dans ce mouvement d'ensemble qui concerne des individus.

Voyez autour de vous si des personnes sont inquiètes ou se posent des questions, nous en rencontrons en tant que responsables de la commune au sein du SMED, plus pour très longtemps parce qu'ils ont décidé à la Métropole de diminuer le nombre d'élus qui siégeront au SMED ; même si la commune y adhère pas toutes les communes du SMED seront représentées, ce qui était le cas auparavant puisque c'est un syndicat mixte, donc chaque commune était représentée. Maintenant c'est la Métropole, encore un argument de plus pour dire que... Je crois qu'il y a quinze ou seize places d'élus au SMED, Michel ?

M. SANTIAGO.- Il faut préciser que les compétences du SMED ont été prises par la Métropole, que Marseille n'en fait pas partie.

Mme le Maire.- Chers collègues, je vous remercie de votre attention et je lève la séance. J'espère que vous avez pris plaisir à siéger dans cette nouvelle salle du Conseil Municipal.

La séance du Conseil Municipal est levée à 20 h 45